

Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) à participation française :

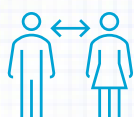
20 ans après – Panorama et perspectives transfrontalières

Introduction

Faisant écho à l'intérêt historique qu'elle porte aux GECT, l'étude-flash de la MOT menée entre janvier et juillet 2026 propose **un panorama des GECT transfrontaliers à participation française**, vingt ans après le premier règlement sur les GECT. Partant de cet état des lieux, le rapport présente également des perspectives pour cet outil phare de la coopération territoriale.



Méthodologie de l'étude



Entretiens

- 6 Directeurs de GECT
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Commission européenne
- Comité européen des Régions



Analyse qualitative

- Rapports d'activités
- Statuts



Questionnaire

- Transmis aux GECT aux frontières françaises



Atelier de travail

- Avec les GECT en mai 2026



Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), quésaco ?

Créé par le règlement (CE) n° 1082/2006, le GECT est un instrument juridique de l'Union européenne. Doté de la personnalité juridique, il permet à des acteurs de différents États membres de mener ensemble des projets et des actions de coopération territoriale.



Une étude qui s'inscrit dans un contexte européen plus large...

- En 2022, le Central European Service for Cross-border Initiatives (CESCI) a publié son Snapshot of EGTCs with Hungarian participation. L'objet de cette étude était de passer en revue sur une période de dix ans les GECT à participation hongroise.
- En 2026, l'ISSiRFA, rattaché aux services de la Première ministre italienne, a présenté un rapport exhaustif sur l'état de santé de l'ensemble des GECT à participation italienne.

L'institutionnalisation locale de la coopération transfrontalière

Dans les territoires frontaliers français, une coopération opérante depuis les années 1970

Dès les années 1970, plusieurs frontières françaises voient se structurer des coopérations transfrontalières destinées à répondre à des enjeux communs. À partir des années 1990 et 2000, ces dynamiques bénéficient d'un soutien politique croissant au niveau national. La création d'Eurodistricts et les réflexions engagées sur les obstacles juridiques et institutionnels à la coopération mettent progressivement en évidence **la nécessité de disposer d'un cadre plus structuré**. Cette évolution prépare ainsi le terrain à **la création du GECT, conçu pour faciliter la coopération entre acteurs relevant de cadres administratifs et de compétences différents**.

L'encadrement juridique des GECT par les règlements de 2006 et 2013 : une ambition européenne de renforcement de la coopération territoriale

Créé par le règlement européen de 1082/2006 et renforcé en 2013, le GECT constitue un cadre juridique destiné à faciliter la coopération territoriale entre acteurs de différents États. **Doté de la personnalité juridique et d'un budget propre, il peut notamment conclure des contrats, employer du personnel et mettre en œuvre des actions ou piloter des projets ou des programmes de coopération au nom de ses membres**.

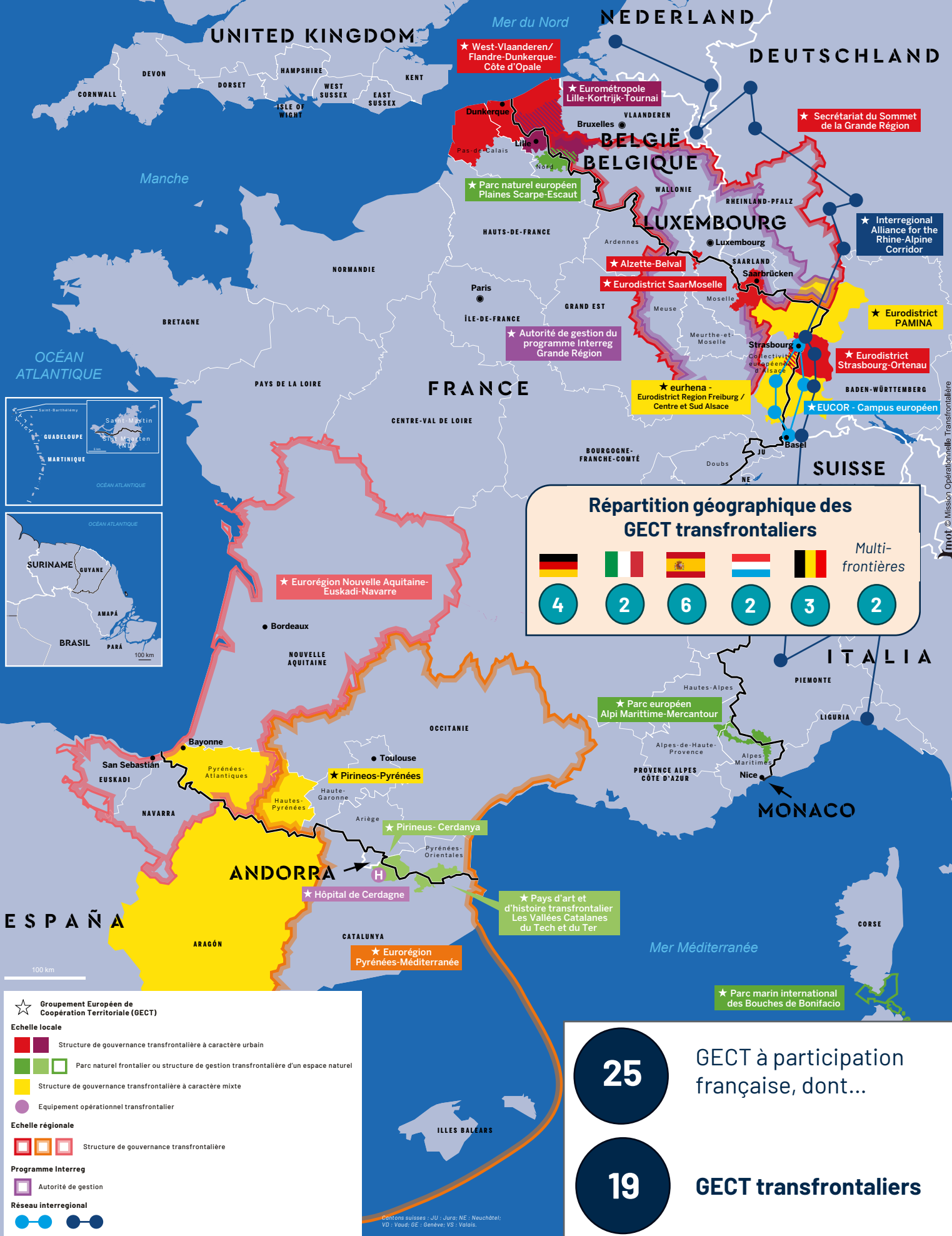
Le GECT ne crée toutefois aucune compétence nouvelle : ses missions doivent rester dans le champ des compétences détenues par ses membres. Son intérêt réside ainsi dans sa capacité à réunir, au sein d'une même structure, des acteurs relevant de niveaux institutionnels différents et à faciliter la conduite de projets communs.

Le recours au GECT aux frontières, dans la continuité des coopérations transfrontalières antérieures

En France, les acteurs de la coopération se sont rapidement saisis de l'outil GECT, avec la création dès 2008 de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. **Dans la plupart des territoires, le GECT ne crée pas une coopération nouvelle, mais vient donner un cadre juridique et institutionnel à des dynamiques transfrontalières déjà existantes**.

En avril 2026, 25 GECT comptent une participation française, dont 19 à vocation transfrontalière. Présents sur l'ensemble des frontières terrestres françaises, ils illustrent l'ancrage de cet outil dans les territoires frontaliers. Six autres GECT relèvent de logiques transnationales ou interrégionales, à des échelles de coopération plus larges.

★ GECT aux frontières françaises



25

GECT à participation française, dont...

19

GECT transfrontaliers

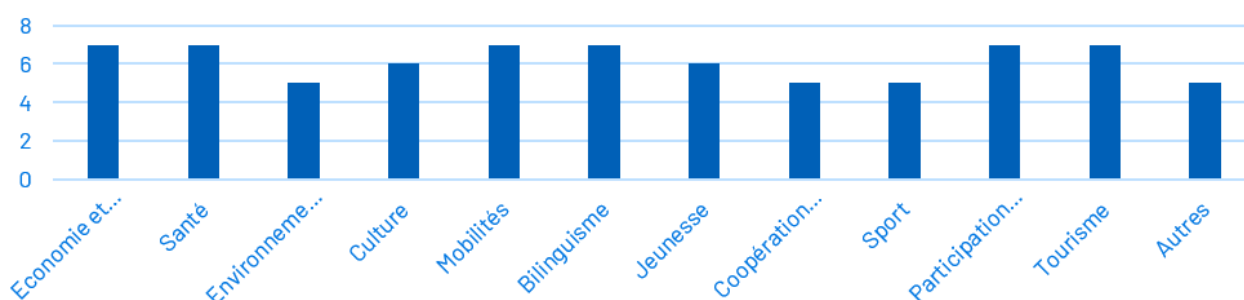
Les GECT transfrontaliers à participation française, des structures de coopération aux enjeux multiples

Les GECT, des structures transfrontalières éclectiques

Les GECT transfrontaliers présentent des profils très divers, tant par la composition de leurs membres que par l'étendue de leurs missions. Leur capacité d'action dépend directement des compétences détenues par les acteurs qui les composent : la présence, ou au contraire l'absence, de certains échelons administratifs peut donc avoir un effet concret sur les projets qu'ils sont en mesure de porter.

Domaines d'activité des GECT transfrontaliers

(sur la base des réponses au questionnaire - 11 réponses - plusieurs choix de réponses étaient possibles)



Cette diversité se retrouve également dans leurs statuts. Certains GECT sont spécialisés autour d'un objet précis, par exemple l'enseignement supérieur ou la valorisation patrimoniale. D'autres, qualifiés de généralistes, choisissent au contraire des statuts volontairement ouverts afin de pouvoir faire évoluer leurs priorités et leurs domaines d'intervention en fonction des besoins du territoire et des orientations de leur gouvernance.

GECT de coopération transfrontalière

GECT généralistes

- Eurodistrict PAMINA
- Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- Eurodistrict Eurhena
- Eurodistrict SaarMoselle
- GECT Pirineos Pyrénées
- GECT Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
- GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre
- GECT Pirineus-Cerdanya
- Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
- GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque Côte d'Opale
- GECT Alzette Belval
- GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région



GECT spécialisés

- GECT Parc européen Alpi Maritime-Mercantour
- GECT Parc marin international des Bouches de Bonifacio
- GECT Hôpital de Cerdagne
- GECT Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier des Vallées catalanes du Tech et du Ter
- GECT Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut
- GECT Autorité de gestion INTERREG Grande Région
- GECT Eucor

Multi-frontières





Atelier inter-GECT du 4 mai 2026, à la MOT, dans le cadre de l'étude

Cette souplesse constitue, pour une partie du personnel encadrant des GECT, l'un des principaux atouts de l'outil. Elle ne signifie toutefois pas que ces structures peuvent intervenir sans limite : leurs actions restent contraintes par les compétences de leurs membres ainsi que par leurs moyens humains et financiers. Le GECT demeure ainsi avant tout un instrument de coordination, de mise en réseau et de mise en œuvre de projets communs. **La question d'un éventuel transfert de compétences propres fait aujourd'hui débat entre les différents GECT.**

Les GECT et leur financement : des situations financières sous tension

Les GECT reposent sur des équilibres financiers fragiles, même si leurs budgets restent globalement stables. Leurs ressources proviennent principalement des contributions de leurs membres, des fonds européens et, dans certains cas, de reliquats d'exercices antérieurs. Pour une majorité de structures, les cotisations de leurs membres constituent toutefois le socle du financement.

Principaux obstacles identifiés par les GECT

(sur la base des réponses au questionnaire - 11 réponses - plusieurs réponses étaient possibles)



L'augmentation de ces contributions demeure un exercice délicat, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pesant notamment sur les collectivités territoriales. Les GECT développent donc des stratégies diverses pour poursuivre leurs activités avec les mêmes ressources, par exemple en élargissant leur partenariat ou en ajustant les modalités de répartition des contributions entre leurs membres. Ces choix financiers peuvent également soulever des enjeux de gouvernance et d'équilibre entre partenaires.

Les fonds européens peuvent constituer un véritable accélérateur pour les stratégies portées par les GECT, mais leur mobilisation reste très inégale selon les territoires. Le statut de GECT ne garantissant pas, en lui-même, un accès privilégié aux fonds européens, l'accès aux financements dépend des pratiques propres aux différents programmes et territoires transfrontaliers. **Selon les frontières, les GECT constatent ainsi une ouverture plus ou moins forte des comités de suivi et des autorités de gestion à l'égard de ces structures,** certaines faisant état de réticences dans l'attribution des financements ou d'un manque de compréhension de leurs spécificités.



Ateliers participatifs au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Les enjeux humains et citoyens de la coopération des GECT

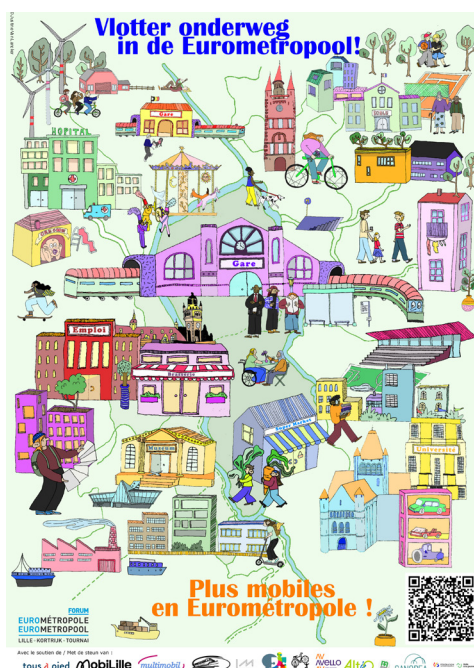
Au-delà des cadres juridiques et institutionnels, **la coopération transfrontalière repose avant tout sur l'engagement des individus** qui la font vivre. L'implication des élus est déterminante et, à chaque renouvellement électoral, **les GECT s'attachent à mobiliser les nouveaux représentants autour de la coopération transfrontalière**.

Cette dimension humaine se retrouve dans la pratique des langues : **malgré la promotion du bilinguisme et du multilinguisme, leur maîtrise inégale peut compliquer la coopération** et créer des asymétries entre partenaires.

Les ressources humaines constituent également un enjeu important. Les équipes des GECT sont généralement réduites et leur **recrutement peut être freiné par les différences de droit du travail, de fiscalité ou de protection sociale entre pays**. Ces difficultés nourrissent aujourd'hui les réflexions autour d'un **statut spécifique pour les travailleurs des GECT** qui feront l'objet d'un groupe de travail de l'European Cross-Border Platform.

Enfin, les GECT cherchent à **associer davantage la société civile** à travers des dispositifs participatifs. Leur visibilité demeure toutefois inégale, notamment auprès des jeunes, faisant de la communication et de l'ancrage citoyen un enjeu à part entière.

Rencontres citoyennes organisées par le GECT Alzette-Belval →



Plaquette produite par le forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (premier GECT en Europe)

Perspectives – Mieux appréhender la singularité des GECT :

8 recommandations

Entre l'Etat et les GECT, un partenariat à clarifier

À l'issue de l'étude, plusieurs pistes se dégagent pour mieux reconnaître les spécificités des GECT, renforcer leur articulation avec l'État et faciliter leur action au service des territoires transfrontaliers :

→ **Recommandation n°1** : Sur proposition des autorités compétentes (MEAE, ministère de l'Intérieur,...) instituer et missionner un observatoire des GECT à participation française en vue d'assurer une collecte régulière de données sur ces groupements ; ce suivi pourrait être assuré par la MOT.

→ **Recommandation n°2** : Instituer un « forum des GECT aux frontières françaises » faisant office de canal d'échange entre les GECT pour faciliter le partage de bonnes pratiques et permettre d'identifier plus facilement et rapidement les obstacles auxquels sont confrontées ces structures transfrontalières ; ce canal pourrait être animé par la MOT.

→ **Recommandation n°3** : Inciter l'État français à développer une « doctrine GECT » clarifiant les modalités de participation de l'État français à des GECT.

→ **Recommandation n°4** : Élargir le pouvoir dérogatoire des préfets pour faciliter les dérogations administratives au bénéfice des GECT.

→ **Recommandation n°5** : Inviter l'État français et les États parties prenantes à des comités bilatéraux à associer systématiquement à leurs réunions les GECT ainsi que toute entité transfrontalière incarnant politiquement les bassins de vie transfrontaliers.

Auprès des comités de suivi Interreg, mieux souligner la spécificité des GECT

Les programmes Interreg offrent déjà aux GECT des possibilités spécifiques, mais leur mise en œuvre reste inégale selon les frontières. Plusieurs leviers permettraient de mieux reconnaître leur rôle dans la conduite de la coopération territoriale :

→ **Recommandation n°6** : Au cours de la période de programmation 2028-2034, allouer des financements Interreg dédiés à l'instruction de dossiers dans le cadre de BRIDGEforEU.

→ **Recommandation n°7** : Pour les programmes Interreg, mieux appliquer les dispositions des règlements Interreg qui donnent aux GECT la possibilité d'être bénéficiaires uniques de projets.

→ **Recommandation n°8** : Promouvoir la généralisation des zones fonctionnelles auprès des autorités de programme Interreg, ainsi que la gestion de zones fonctionnelles par des structures transfrontalières comme les GECT.

L'étude intégrale est disponible pour les membres de la MOT
sur son site internet :

<https://www.espaces-transfrontaliers.org/publications/>



Mission opérationnelle transfrontalière

38, rue des Bourdonnais
75001 Paris - France
www.espaces-transfrontaliers.eu

Direction : Raffaele Viaggi, Jean Peyrony
Chef de projet : Aurélien Müller
Conception : Domitille Ayrat

Septembre 2026